

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Mécanicien de machines fixes B	9271	Régies

Section 2 – Sommaire de la fonction

Opérer, surveiller et entretenir diverses machines fixes et les réseaux qu'elles desservent dans une centrale pour fournir le service de chauffage, de refroidissement, de climatisation et de ventilation aux usagers des immeubles de la Société.

Section 3 – Description des tâches

1. Met en marche, entretient et surveille le fonctionnement de machines fixes correspondant à sa classe telles que : chaudières, pompes, compresseurs, moteurs, générateurs et refroidisseurs.
2. Vérifie selon les règles d'opération : la température, la pression et le débit des fluides, localise les irrégularités d'opération du système et prend les actions appropriées.
3. Effectue le traitement de l'eau, fait des analyses et, lorsque nécessaire, modifie le dosage (ajout de produits).
4. Manœuvre, entretient et ajuste selon les points de consigne les leviers, vannes et les différentes commandes pour établir et maintenir les conditions de fonctionnement et les rendements prévus, soit directement et/ou par des contrôles centralisés.
5. Remplace et nettoie des filtres.
6. Effectue le nettoyage des locaux abritant les installations.
7. Effectue, au besoin, de la peinture et de l'isolation sur l'équipement de la centrale et des salles de mécanique.
8. Entretient et effectue des travaux mineurs sur l'équipement tels que : trappe à vapeur, valve de vidange, valve d'alimentation, colonne d'eau, etc.
9. Effectue, lorsque requis, la tournée de plusieurs centrales.
10. Agit comme premier intervenant lors de situations d'urgence pour limiter les risques de bris majeurs et répond aux plaintes des clients.
11. Complète et rédige les rapports d'opération.
12. Nettoie les tours d'eau, les bassins, les condenseurs, les serpentins, les tubes, etc.
13. Consulte des plans et des schémas et fait des annotations lorsque requis.
14. Manipule et/ou transporte, règle, ajuste et utilise la machinerie, les outils et les matériaux appropriés et voit à l'entretien de ceux-ci.
15. Signale à son supérieur immédiat ou à son chef d'équipe, toute anomalie ou défektivité et/ou prend les mesures appropriées pour y remédier et participe, au besoin, aux réunions de chantier.
16. Rédige des réquisitions de matériel ou d'équipement à partir de catalogues, brochures, et s'assure du maintien de certains produits en inventaire.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Mécanicien de machines fixes B	9271	Régies

Section 3 – Description des tâches (suite)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	3	6	2	2	2	2	3	1	1	3	5	3	3		
	135	120	20	14	32	32	60	13	13	24	18	84	24	589	6

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Marie Simard</i>	<i>[Signature]</i>	26-4-2005